

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 58 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 36 Absent(s) : 15</i>
--	---	--

Date de convocation : 3 juillet 2018

Vote(s) pour : 78

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du Lundi 9 juillet 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-07-09-CC-3 :

**ZAC Pointe Sud du Plateau de Frescaty : bilan de la concertation.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L300-2,  
VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 3 avril 2017 décidant d'initier une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont l'objectif est d'aménager les terrains du site de l'ancienne Base Aérienne 128, dénommée Plateau de Frescaty, pour accueillir des activités à vocation économique, logistique, artisanale et industrielle, et procéder à l'organisation d'expositions et de présentations publiques dans le cadre de la concertation,  
VU la délibération du 26 avril 2018 du Conseil Municipal de la commune d'Augny émettant un avis sur la création de la ZAC,  
VU le rapport, annexé à la présente délibération, dressant le bilan global de la concertation avec le public,

ENTENDU le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole,  
PREND ACTE des actions de concertation avec le public,  
APPROUVE le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président.

Pour extrait conforme  
Metz, le 10 juillet 2018  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



# Zone d'Aménagement Concerté Pointe

Sud

Plateau de Frescaty

## Bilan de la concertation



## SOMMAIRE

<b>1. Rappel du projet soumis à concertation .....</b>	<b>2</b>
1.1. Situation initiale du Plateau de Frescaty .....	2
1.2. Objectifs de reconversion de l'ancienne BA 128.....	2
1.3. Principes d'aménagement de la ZAC Pointe Sud.....	3
<b>2. Rappel du déroulement de la concertation .....</b>	<b>4</b>
2.1. La mise en œuvre de la concertation .....	4
2.2. Détails sur l'information sur le projet .....	4
<b>3. Synthèse des remarques formulées et réponses apportées .....</b>	<b>8</b>
<b>4. Conclusion.....</b>	<b>11</b>
<b>5. Annexes .....</b>	<b>12</b>
Annexe 1 – Affiche installée dans les mairies .....	12
Annexe 2 – Site internet de Metz Métropole présentant les modalités de la concertation .....	13
Annexe 3 – Insertion dans la presse.....	14
Annexe 4 – Panneaux des expositions publiques.....	15
Annexe 5 – Registre de la mairie de Marly.....	19
Annexe 6 – Registre de la mairie d'Augny.....	22
Annexe 7 / Arrêté de la commune d'Augny relatif à la concertation .....	31

### Table des illustrations

Figure 1, Exposition à la mairie d'Augny .....	5
Figure 2, Exposition et registre à la conciergerie de Frescaty .....	5
Figure 3, Réunion publique à Augny .....	6
Figure 4, Réunion publique à Marly .....	7

## 1. RAPPEL DU PROJET SOUMIS A CONCERTATION

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 3 avril 2017, le projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Pointe Sud du Plateau de Frescaty a pour objectif de reconverter les fonciers militaires de l'ancienne base aérienne BA128 de Metz-Frescaty afin d'y accueillir des activités à vocation économique, notamment logistique et industrielle.

### 1.1. Situation initiale du Plateau de Frescaty

Le Plateau de Frescaty s'étend sur 380 ha, qui correspondent au site de l'ancienne Base Aérienne 128 (BA128) Metz-Frescaty, laquelle a été fermée en décembre 2012. Ce terrain a été acquis par l'établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) en juin 2015 pour le compte de Metz Métropole.

**Situé au sud-ouest de la métropole messine, ce site présente des caractéristiques exceptionnelles, en termes :**

- d'opportunité foncière (ce sont les seuls terrains disponibles de cette dimension sur le territoire) ;
- de desserte globale (à proximité directe de l'autoroute A31, proche de la rocade RN 431, et à 15 minutes du centre-ville via la RD 5) ;
- de localisation dans le tissu économique (bonne connexion à l'échelle régionale et européenne, mais également en liaison avec Actisud et les zones artisanales et commerciales de Marly) ;
- de qualité paysagère (notamment par les perspectives monumentales qu'il offre sur le territoire) et écologique (forêt, étangs, ruisseau,...) ;
- de qualité patrimoniale (les traces historiques de l'ancienne Base Aérienne 128 sont toujours très lisibles aujourd'hui).

### 1.2. Objectifs de reconversion de l'ancienne BA 128

Les 380 ha du Plateau de Frescaty présentent un grand potentiel en termes de disponibilité foncière et immobilière (nombreux corps de bâtiments à réinvestir) et de possibilités d'aménagement.

**La reconversion de ce site militaire est en cours, elle vise à répondre à des enjeux essentiels pour cette partie de la métropole :**

1. retrouver les 2500-3000 emplois perdus avec le départ des militaires (avec un objectif de plus de 1500 emplois en 2020) ;
2. relier ses périphéries et notamment Augny-Actisud et Marly-Bellefontaine ;
3. ouvrir le site au public et en faire une polarité métropolitaine ;
4. conserver et mettre en valeur la mémoire du site ;
5. préserver les qualités paysagères et écologiques du site.

Cette transformation se concentre aujourd'hui autour de secteurs opérationnels et de zones à enjeux, amenées à se développer sur 15 ans environ.

**Ces zones sont au nombre de 6 :**

1. la ZAC du Domaine de Frescaty ;
2. le Secteur Saint Privat ;
3. le Secteur de la Base Vie ;
4. l'Agrobiopôle ;
5. le camp d'entraînement du FC Metz ;
6. la ZAC de la Pointe Sud.

### **1.3. Principes d'aménagement de la ZAC Pointe Sud**

Cette nouvelle ZAC d'une superficie d'environ 54 ha a pour vocation de répondre à la forte demande de porteurs de projets qui souhaitent acquérir des emprises foncières de grande taille pour leurs activités. Elle a donc naturellement vocation à accueillir des activités économique, logistiques mais également de la petite industrie et de l'artisanat. Un macrolot d'environ 20 ha est réservé dans la partie sud de la ZAC pour un porteur de projet qui souhaite implanter un pôle logistique de grande envergure. La partie Nord, constituée de 12 lots entre 6 000 m<sup>2</sup> et 10 000 m<sup>2</sup>, est organisée de façon à permettre une certaine flexibilité foncière pouvant s'adapter aux demandes des porteurs de projets. La surface constructible maximum envisagée est de 350 000 m<sup>2</sup>.

**Les principaux atouts du site de la Pointe Sud sont :**

- une localisation stratégique dans le territoire économique
- une très bonne desserte par la route
- une connexion rapide aux axes routiers nationaux limitant ainsi l'impact des nuisances liées au trafic
- des dimensions exceptionnelles, sur un territoire métropolitain qui manque de grandes emprises disponibles pour des projets économiques d'ampleur
- une trame globale, qui offre de vastes entités de terrains dans un découpage simple et orthogonal, entre les pistes et taxiways de l'ancienne Base Aérienne.

**Les objectifs retenus pour l'aménagement de la ZAC s'organisent à différentes échelles :**

- renforcer l'attractivité du sud de l'Agglomération
- associer les dynamiques économiques locales (communes de Marly et Augny) à de nouveaux projets d'activités
- initier des interactions avec d'autres projets en cours ou en place sur le Plateau de Frescaty

## 2. RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Au titre des articles L.300-2 et R.300-1 et suivants du Code de l'urbanisme, le Conseil de Communauté de Metz Métropole, lors de sa séance du 3 avril 2017, a délibéré sur les objectifs et les modalités d'une concertation auprès de la population en vue de créer la ZAC Pointe Sud du plateau de Frescaty sur la commune d'Augny.

### 2.1. La mise en œuvre de la concertation

La démarche de concertation s'est déroulée tout au long de l'élaboration du projet au travers des événements proposés à l'échelle de l'ensemble du site du Plateau de Frescaty (journées du patrimoine 2017, atelier de concertation en février 2018...). La concertation propre à la ZAC s'est déroulée plus particulièrement du 28 mars 2018 au 28 avril 2018 selon différents formats : exposition, réunions publiques, site internet et articles dans la presse.

Dans le cadre de l'exposition, proposée sur trois sites, des registres de concertation ont été mis à la disposition de la population. Par ailleurs, un courriel spécifique a permis aux internautes de transmettre leurs avis ou observations sur le projet d'aménagement proposé. Il permettra par la suite de recueillir les retours, remarques tout au long du projet, notamment en phase chantier.

Les habitants, riverains et acteurs associatifs issus du bassin de vie ont pu ainsi échanger sur l'opportunité du projet à l'échelle du territoire et donner leur avis sur les caractéristiques futures de l'aménagement. Cette concertation préalable s'est déroulée en parallèle à la conduite des études techniques préliminaires.

Ce document présente un compte rendu synthétique des avis exprimés par les habitants lors des temps de concertation. Ce présent bilan de concertation est soumis à l'avis du Conseil Métropolitain pour délibération au moment de l'approbation du dossier de création de la ZAC Pointe Sud.

### 2.2. Détails sur l'information sur le projet

**Une exposition présentant les enjeux et les premières esquisses d'aménagement du secteur s'est tenue entre le 28 mars 2018 et le 28 avril 2018, aux heures normales d'ouverture, dans les lieux suivants :**

- Mairie d'Augny,
- Mairie de Marly,
- Conciergerie du Plateau de Frescaty.



Figure 1, Exposition à la mairie d'Augny

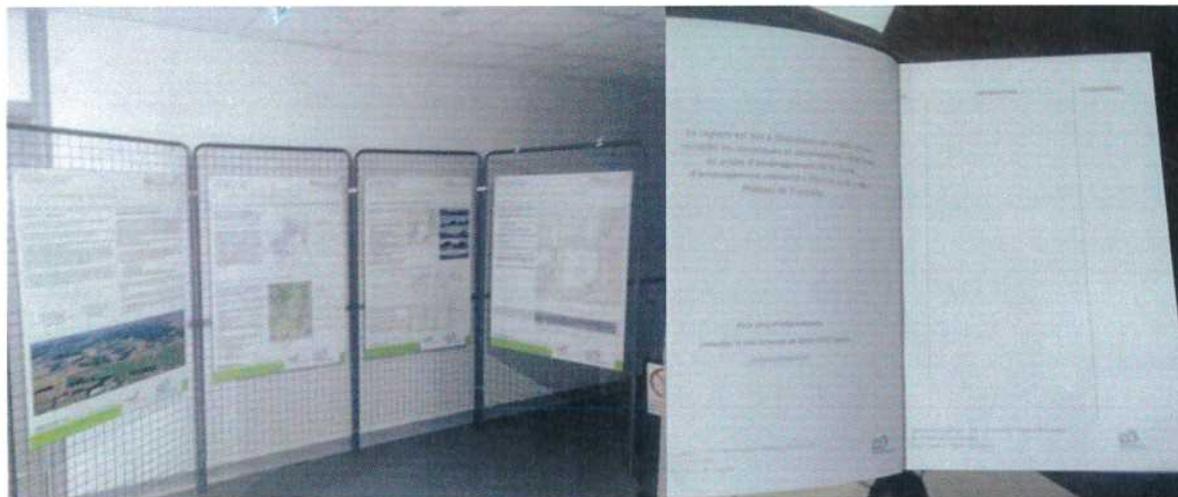


Figure 2, Exposition et registre à la conciergerie de Frescaty

Dans chacun de ces lieux, un registre fut mis à la disposition du public pour lui permettre de consigner ses impressions, remarques ou observations relatives au projet en cours. Par ailleurs, les observations pouvaient également être adressées par courriel à Metz Métropole à l'adresse suivante : [concertation-pointe-sud@metzmetropole.fr](mailto:concertation-pointe-sud@metzmetropole.fr)

L'ensemble des pièces relatives à la concertation furent également consultables sur le site Internet de la Métropole : [www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

#### **Deux réunions publiques furent organisées :**

- une première à la salle des fêtes d'Augny le 17 avril 2018 à partir de 19h ;
- une seconde au cinéma Marly'Mage le 19 avril 2018 à partir de 19h.

#### **Ces réunions furent :**

- à Augny, présidée par François Henrion, maire d'Augny, et 9ème Vice-Président de la Métropole,
- à Marly, introduite par Thierry Hory, maire de Marly et 6ème Vice-Président de la Métropole.

Un diaporama reprenant et complétant les informations diffusées sur les panneaux d'exposition a été présenté au public, comme support et base des échanges, par les techniciens de Metz Métropole et les architectes en charge des études en lien avec la future ZAC.

L'ensemble de ces dispositions ainsi que les dates de réunions publiques ont été annoncées par voie de presse dans le Républicain Lorrain, par voie d'affichage dans les deux mairies et lieux d'exposition, et sur les sites internet municipaux et métropolitain.



Figure 3, Réunion publique à Augny



Figure 4, Réunion publique à Marly

### 3. SYNTHÈSE DES REMARQUES FORMULÉES ET RÉPONSES APPORTÉES

Les deux réunions publiques furent favorablement accueillies par la population. Ce public, représentant près d'une cinquantaine de personnes (33 personnes présentes à Augny, 13 à Marly), a ainsi pu exprimer ses remarques et ses préoccupations concernant l'aménagement du Plateau de Frescaty de manière générale et le secteur de projet en particulier par des échanges avec les représentants élus et techniciens de Metz Métropole.

Par ailleurs, sept avis ont été recueillis sur l'ensemble des registres de concertation, avec une sollicitation plus importante sur celui localisé dans la mairie d'Augny. De plus le Conseil Municipal d'Augny a émis des observations sur la ZAC via une délibération en date du 26 avril 2018 qui a été envoyée à Metz Métropole dans le cadre de la concertation (jointe en annexe de ce document).

Les différentes remarques et propositions de la population ainsi que le Conseil Municipal d'Augny sont regroupées dans le tableau ci-dessous. La Métropole envisage de répondre, à chacune d'elles, par une réponse adaptée. Toutefois, certaines réponses être apportées oralement lors des réunions publiques.

Avis et remarques formulés par la population	Réponses apportées
<p>Plusieurs interrogations portent sur d'éventuelles nuisances, qui seraient engendrées par la création de la ZAC, notamment en ce qui concerne la tranquillité des riverains, installés à proximité des lots d'activités. Ils concernent le bruit généré par la circulation de poids lourds ainsi que les phases de déchargement sur les quais, les pollutions lumineuses et visuelles des bâtiments.</p>	<p>La création et les implantations futures au sein de la ZAC sont générateurs de nuisances auprès des populations qui vivent à proximité du site, cependant celles-ci sont inventoriées et analysées au sein d'une étude d'impact qui proposent des solutions pour les éviter, les réduire et les compenser (méthode ERC). Ainsi les nuisances sonores seront limitées par la mise en place de merlon anti-bruit et d'aménagements routiers afin de réduire la vitesse de circulation à proximité des habitations ; les vues seront préservées par la plantation d'épaisses bandes boisées (plus de 10 m plantés) entre les habitations et les lots de la ZAC ; enfin, des occultants ainsi que l'orientation des lampadaires favoriseront le maintien in situ des sources lumineuses.</p>

**La question de la gestion de la ZAC, en ce qui concerne l'énergie, les matériaux, l'écoulement des eaux pluviales, ainsi que les aménagements paysagers est évoqué dans plusieurs avis.**

La question énergétique se trouve au cœur des principes d'aménagement de la ZAC. En effet, le porteur de projet du macrolot logistique a d'ores et déjà prévu la mise en place à terme de panneaux solaires photovoltaïque sur le toit de son bâtiment pour assurer une partie de sa consommation.

Au sein de la ZAC, les échanges avec le gestionnaire du réseau de chaleur urbain du territoire métropolitain, l'UEM, devraient aboutir à la mise en place d'une centrale de production d'électricité biomasse sur le Plateau de Frescaty en lien avec la ZAC mais aussi avec les projets qui s'implanteront dans les autres secteurs à enjeu du plateau.

Les principes d'aménagement de la ZAC reposent sur une gestion attentive et durable de l'eau, notamment en favorisant l'infiltration directe. Un système de noues et de bassins paysagers permettra, d'une part, de réguler le débit des eaux rejetées afin de ne pas aggraver le risque inondation de la Seille, et, d'autre part de traiter de manière naturelle les éventuelles pollutions de l'eau par un système de phyto-épuration. De plus, la mise à l'air libre de la Ramotte fait partie intégrante des principes d'aménagement retenus. Metz Métropole étudiera la mise en place d'un biseau sur la parcelle du macrolot afin de faciliter cette mise à l'air libre.

Les boisements du site sont maintenus et renforcés afin de préserver les vues depuis l'extérieur, et de maintenir les espèces locales sur site, particulièrement les oiseaux pour qui ces espaces constituent un lieu de chasse. Des bosquets seront implantés pour compléter ce biotope.

La bande prairiale à l'ouest de la ZAC constitue le lien privilégié entre l'agrobiopôle, qui verra le jour au nord de la ZAC et les grands espaces agricoles ouverts au sud. Elle correspond également à une mesure de protection du parc Simon.

Enfin, Metz Métropole étudie la possibilité de réutilisation des matériaux présents sur site dans les aménagements de la ZAC (espaces verts, merlons, enrobés, etc.).

La question du trafic et de la circulation générée par le projet est la plus récurrente au sein des avis émis au cours de la concertation. La plupart s'interroge sur les problèmes liés aux flux de circulation créée par la future ZAC et principalement par le projet de pôle logistique.

Afin de limiter au maximum les désagréments autour du projet, les aménagements routiers, décrits ci-après, seront mis en place :

- réduction de la vitesse de circulation le long de la RD5 à mettre en place après sollicitation des autorités concernées (communes et Conseil Départemental)
- renforcement de la structure de la voirie de la RD68, mise en place d'un bas-côté renforcé, et adaptation du giratoire entre le RD5 et la RD68,
- renforcement de la signalisation concernant l'interdiction de circulation faite aux poids lourds dans le village d'Augny et rue de l'aérogare,
- obligation de prendre la RN431 via la RD5 vers le sud pour rejoindre le réseau autoroutier (A31 et A4) afin de ne pas saturer l'échangeur n°30 de l'A31.

Ces mesures permettront ainsi de limiter les impacts sur les zones habitées autour du projet. Les accès sur la RD5 doivent permettre aux futurs usagers de la ZAC d'accéder au site de manière fluide et favoriser la circulation des transports en commun pour limiter l'usage de la voiture individuelle et ainsi réduire les nuisances.

De la même manière, de nombreux aménagements faciliteront les déplacements doux (piétons et vélos) au sein de la ZAC, en lien avec le réseau déjà existant, notamment la piste cyclable de Marly, qui empreinte l'ancienne voie ferrée à l'est du projet.

La possibilité de créer un parking relais dans le secteur sud de l'agglomération est en cours de réflexion et sa position finale sera définie dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la Métropole.

<p><b>L'implantation des activités sur la ZAC et plus particulièrement celle d'un macrolot logistique a suscité un certain intérêt de la part des participants. Les questions concernent, entre autres, le type d'activité, l'organisation des lots au sein de la ZAC et les aspects architecturaux.</b></p>	<p>La ZAC Pointe Sud est destinée à accueillir des activités économiques dans le domaine de la petite industrie, de l'artisanat et de la logistique. Ce type d'activité requiert souvent de grandes emprises foncières, rares au sein de la métropole messine.</p> <p>De même, la hauteur des bâtiments est un critère déterminant pour accueillir des activités industrielles et logistiques, pour lesquelles une hauteur de 12 mètres n'est souvent pas suffisante. Une hauteur supérieure a l'avantage de densifier l'utilisation du foncier.</p> <p>Aussi et afin de limiter les nuisances visuelles, le recul important des lots de la ZAC par rapport aux habitations et aux taxiways, ainsi que les vastes plantations aux franges du site permettront de préserver les vues proches et la cohérence architecturale de l'ensemble.</p>
<p><b>Quelques-unes des remarques formulées par les participants portent sur la valorisation du patrimoine historique du site et notamment le site de Saint-Privat et le château de Frescaty.</b></p>	<p>Ces éléments ne concernent pas directement le projet de la ZAC et le présent bilan de concertation. Cependant, les secteurs historiques du site tout comme les vestiges enfouis font l'objet de la plus grande attention, le diagnostic archéologique déjà réalisé au sein du périmètre de la ZAC témoigne de cet intérêt. Des fouilles archéologiques complémentaires seront réalisées sur le site de la ZAC sur une emprise d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.</p>

## 4. CONCLUSION

Le nombre d'avis recueillis sur les registres de concertation et le public qui s'est déplacé aux réunions, montrent que la concertation fut favorablement accueillie par la population, celle-ci ayant pu trouver le moyen de s'exprimer sur ce projet porté par la Métropole. La mobilisation de la population a été plus importante dans la commune d'Augny où ce projet d'aménagement va s'implanter. Les observations et avis formulés montrent l'attention avec laquelle la population locale s'engage dans la démarche de concertation. Les réponses apportées dans le présent bilan de la concertation doivent permettre de répondre aux interrogations exprimées par la population.

Metz métropole se rapprochera des communes ainsi que des pétitionnaires qui ont participé à la concertation afin d'échanger sur les observations formulées.

## 5. ANNEXES

### Annexe 1 – Affiche installée dans les mairies

Zone d'aménagement concerté  
**POINTE SUD**

le plateau de  
**FRESCATY**

## Concertation Publique préalable au projet de la Zone d'Aménagement Concerté "Pointe Sud"

Du 28 mars au 28 avril 2018, la concertation publique vous permet d'en savoir plus sur le projet et de participer à son élaboration.

Plusieurs lieux publics exposeront les enjeux et les premières esquisses d'aménagement du site.

Des registres seront mis à disposition pour recueillir les remarques ou observations relatives au projet en cours d'étude.

Des réunions publiques auront également lieu selon les modalités définies ci-contre.

#### REUNIONS PUBLIQUES

Mardi 17 avril 2018 à 19h  
Salle des Fêtes  
9, Chemin du bois Saint-Jean  
57685 Augny

Jeudi 19 avril 2018 à 19h  
Cinéma Marly Mage  
39, rue de Metz  
57155 Marly

#### EXPOSITIONS PUBLIQUES

Aux heures d'ouverture

Conciergerie du Plateau de  
Frescaty  
1, rue du 11ème R.I US  
57685 Augny

Mairie d'Augny  
14, rue de la Libération  
57685 Augny

Mairie de Marly  
8, rue des Ecoles  
57151 Marly



CONCERTATION PUBLIQUE MARS 2018  
Fanny CHENU & Antoine ALLORENT - architectes urbanistes / Atelier LD - paysagistes / EVEN Conseil - AMO HQE Aménagement

epfl  
Etablissement Public  
Fonder de Lorraine

Metz  
Métropole

## Annexe 2 – Site internet de Metz Métropole présentant les modalités de la concertation

**CRÉATION DE LA ZAC POINTE SUD**

En avril 2017, Metz Métropole a initié la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) sur le Plateau de Frescaty. Un projet qui s'inscrit dans le cadre de la reconstruction du site et espère le rendre viable par la mise en place de nouvelles activités et services adaptés par le tissu des entreprises.

Sur une superficie d'environ 54 ha, le zone concernée pour le projet de création de la ZAC Pointe Sud se situe principalement sur le territoire d'Augny, et sur la Frange Est de Marly. Cette ZAC a vocation économique accueillera entre autres, des activités logistiques, de la petite industrie et de l'artisanat.

**UN ESPACE AUX MULTIPLES ATOUTS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- une localisation stratégique dans le territoire économique
- une très bonne desserte par la route
- une commune agée qui offre toutes les infrastructures (santé, éducation, services sociaux, etc.)
- des dimensions exceptionnelles, sur un territoire métropolitain qui manque de grandes entreprises dynamiques pour des projets économiques d'ampleur
- une frange générale qui offre de nombreuses atouts de terrain dans un développement agricole et récréatif, entre les plates et les champs de l'ancienne Base Aéronautique

**DES OBJECTIFS DÉFINIS À DIFFÉRENTES ÉCHELLES**

- renforcer l'attractivité au sud de la métropole.

**METZ MÉTROPOLÉ À LA UNE**

**Création de la ZAC Pointe Sud**

En avril 2017, Metz Métropole a initié la création d'une Zone d'Aménagement Concertée.

**ACTUALITÉS**

- **Le Plateau de Frescaty** : un projet de reconstruction du site et espère le rendre viable par la mise en place de nouvelles activités et services adaptés par le tissu des entreprises.
- **CONSEILS MÉTROPOLITAINS** : LUNDI 20 MARS 2018

**ACCÈS RAPIDE**

- Les élus
- La participation citoyenne
- Les transports
- L'urbanisme
- Les services
- Les équipements

**DES OBJECTIFS DÉFINIS À DIFFÉRENTES ÉCHELLES**

- renforcer l'attractivité au sud de la métropole.
- assurer les équipements économiques locaux (communes de Marly et Augny) à la reconversion du site et espère le rendre viable par la mise en place de nouvelles activités et services adaptés par le tissu des entreprises.
- entre des infrastructures avec d'autres projets en cours ou en plan sur le Plateau de Frescaty.

**La concertation publique**

Metz Métropole organise plusieurs réunions publiques pour permettre aux habitants, associations et autres acteurs du territoire d'échanger dans l'élaboration du projet.

**8 JUIN 2017**  
LE MARDI 27 AVRIL À 18H  
SALLE DES FÊTES CHEMIN DE BROS SAINT-JEAN CROS-AUGNY

**14 MAI 2017**  
LE JEUDI 24 AVRIL À 18H  
CINÉMA MAJESTÉ MARC DE BROS DE BROS SAINT-JEAN

Une exposition est également proposée du 20 mars au 20 avril 2018

- Marly de Marly, 8 rue des Ecoles (Saint-Jean) - 8 30h/14 18h
- Marly d'Augny, 14 rue de la Liberté (Juni - Bros) (08/30/17h) mardi-jeudi
- 08/30/12h/14h/18h/18h - vendredi - 08/30/12h
- Courgeotte du Plateau de Frescaty, 1 rue de Tienne (LUS STAFF Augny)

**Contact**

urbanisme@metz-metropole.fr

Télécharger nos informations relatives au projet

Retour à la page

## Annexe 3 – Insertion dans la presse

about:blank

undefined - jeudi 29 mars 2018

### METZ ET SES QUARTIERS

METZ-MÉTROPOLE

## **A propos du Plateau de Frescaty**

En avril 2017, Metz Métropole a initié la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le Plateau de Frescaty, suite au départ des militaires. Sur une superficie d'environ 54 ha, la zone concernée pour le projet de création de la ZAC Pointe Sud se situe principalement sur la commune d'Augny, et sur la frange Est de Marly. Elle accueillera des activités logistiques, de la petite industrie et de l'artisanat.

Metz Métropole organise plusieurs réunions publiques pour permettre aux habitants, associations et acteurs du territoire d'intervenir dans l'élaboration du projet :

- à Augny, mardi 17 avril à 19 h à la salle des fêtes, chemin du bois Saint-Jean ;
- à Marly, jeudi 19 avril à 19 h au cinéma Marlymages, 39, rue de Metz.

Une exposition est également proposée jusqu'au 28 avril dans les mairies d'Augny, de Marly et à la conciergerie du Plateau de Frescaty à Augny, 1, rue du 11<sup>e</sup> RI US 57685.

Contact : metzmetropole.fr

---

undefined - jeudi 29 mars 2018

## Annexe 4 – Panneaux des expositions publiques

Zone d'aménagement concerté  
**POINTE SUD**



### 1/ La concertation publique

CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE AU PROJET : DU 28 MARS AU 28 AVRIL 2018

#### Qu'est-ce que la concertation ?

La concertation est une procédure d'information des populations dans le cadre d'un projet d'aménagement public.

Les habitants, associations et autres acteurs du territoire sont invités à intervenir afin de participer à l'élaboration du projet.

La concertation est une procédure rendue obligatoire par la Loi (Article L.300-2 du Code de l'urbanisme).

Elle intervient dans le cadre de l'élaboration ou la révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU), la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et les opérations d'aménagement ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

Elle permet de transmettre les informations relatives à l'élaboration d'un projet, dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales et urbaines. La participation de la population est essentielle à la formalisation d'un projet d'aménagement cohérent et partagé par tous.

#### La procédure de concertation / ZAC Pointe Sud

Le Conseil de Communauté de Metz Métropole a initié en date du 03 avril 2017, le lancement d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en vue de la reconversion du secteur sud du Plateau de Frescaty. Le projet de la ZAC Pointe Sud vise, par l'accueil de nouvelles activités économiques autour de la logistique, de la petite production et des services aux entreprises, à poursuivre et compléter le projet du Plateau de Frescaty.

Ainsi, sur 54 hectares (ha), environ 2000 emplois nouveaux pourront être accueillis à l'horizon 2030-2035.

Du 28 mars au 28 avril 2018, une concertation publique vous permet d'en savoir plus sur le projet et de participer à son élaboration.

Vous pourrez découvrir les enjeux et les premières esquisses d'aménagement du site (aux heures d'ouverture) :

- à la mairie de Marly,
- à la mairie d'Augny,
- à la conciergerie du Plateau de Frescaty,
- sur internet à l'adresse suivante : [www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

Des registres seront mis à disposition dans les différentes mairies pour recueillir les remarques ou observations relatives au projet en cours d'étude.

Deux réunions publiques permettront un échange direct entre la collectivité et les habitants. Elles auront lieu comme indiqué ci-contre.

Les propositions et observations feront l'objet d'un bilan qui sera soumis au Conseil de la Métropole en vue de son approbation puis mis à disposition du public.

#### Réunions publiques :

le 17 avril 2018 à 19h  
à la salle des fêtes  
9, chemin du Bois Saint-Jean  
57685 Augny

le 19 avril 2018 à 19h  
au cinéma Marly Mage  
39, rue de Metz  
57155 Marly



CONCERTATION PUBLIQUE MARS 2018  
Fanny CHENU & Antoine ALLORENT - architectes urbanistes / Atelier LD - paysagistes / EVEN Conseil - AMO HOE Aménagement



## 2/ Contexte et justification du projet

### LE PLATEAU DE FRESCATY, UN TERRITOIRE ET UNE RECONVERSION EMBLÉMATIQUES POUR LA MÉTROPOLE

Le Plateau de Frescaty s'étend sur 380 hectares. Fermé en décembre 2012, le site (anciennement BA 128) a été acquis en juin 2015 par l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour le compte de Metz Métropole.

Situé au sud-ouest de la métropole messine, il présente des caractéristiques exceptionnelles, en termes :

- **d'opportunité foncière** (ce sont les seuls terrains disponibles de cette dimension sur le territoire)
- **de desserte globale** (à proximité directe de l'autoroute A31, proche de la rocade RN 431, et à 15 minutes du centre ville via la RD 5)
- **de localisation dans le tissu économique** (bonne connexion à l'échelle régionale et européenne, mais également en liaison avec Actisud et les zones artisanales et commerciales de Marly)
- **de qualité paysagère** (notamment par les perspectives monumentales qu'il offre sur le territoire) **et écologique** (forêt, étangs, ruisseau,...)
- **de qualité patrimoniale** (les traces historiques de l'ancienne Base Aérienne sont toujours très lisibles aujourd'hui)



PLAN DE REPERAGE DU PLATEAU DE FRESCATY

#### LES OBJECTIFS LIÉS À LA CRÉATION DE LA ZAC

Renforcer l'attractivité du sud-territoire de la Métropole

Dynamiser l'économie locale et associer les communes de Marly et Augny à de nouveaux projets d'activités

Favoriser des interactions avec d'autres projets en cours ou en place sur le Plateau de Frescaty

### LE PLATEAU DE FRESCATY, UN TERRITOIRE EN PROJET(S)

Les 380 hectares du Plateau de Frescaty présentent un grand potentiel en termes de disponibilité foncière et immobilière (nombreux corps de bâtiments à réinvestir) et de possibilités d'aménagement.

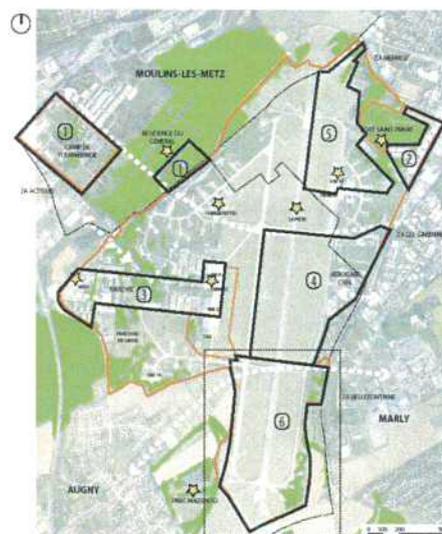
La reconversion de ce site militaire est en cours, elle vise à répondre à des enjeux essentiels pour cette partie de la métropole :

- **Compenser la perte des 2500 emplois** suite au départ des militaires (avec un objectif de plus de 1500 emplois en 2020)
- **Relier** ses périphéries et notamment Augny-Actisud et Marly-Bellefontaine
- **Ouvrir** le site au public et en faire une polarité métropolitaine
- **Conserver et mettre en valeur** la mémoire du site
- **Préserver** les qualités paysagères et écologiques du site

Cette transformation se concentre aujourd'hui autour de secteurs opérationnels et de zones à enjeux amenés à se développer sur 15 ans environ.

Ces zones sont au nombre de 6 :

- ① la ZAC du Domaine de Frescaty (sur deux sites)
- ② le Secteur Saint Privat
- ③ le Secteur de la Base Vie
- ④ l'Agrobiopôle
- ⑤ le projet camp d'entraînement du FC Metz
- ⑥ la ZAC de la Pointe Sud



PLAN DE REPERAGE DE LA ZAC ET DES SECTEURS DE PROJET

#### LES ATOUTS DU SITE DE LA POINTE SUD

Une localisation stratégique dans le territoire économique

Une très bonne desserte par la route

Une connexion rapide aux axes routiers nationaux limitant ainsi l'impact sur les populations des nuisances liées au trafic

Des dimensions exceptionnelles sur un territoire métropolitain qui manque de grandes emprises foncières disponibles

Une organisation offrant de vastes terrains, sur le découpage simple et orthogonal de l'ancienne Base Aérienne

CONCERTATION PUBLIQUE MARS 2018

Fanny CHENU & Antoine ALLDRENT - architectes urbanistes / Atelier LD - paysagistes / EVEN Conseil - AMO HQE Aménagement

epfl  
Établissement Public  
Foncier de Lorraine

Metz  
Métropole

### 3/ Enjeux et orientations du projet

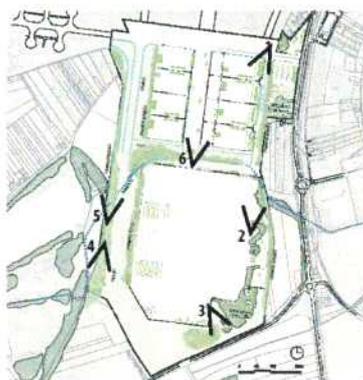
#### UN PROJET INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT NATUREL

Le projet d'aménagement s'inscrit sur le territoire en respectant le grand paysage et les espaces naturels actuels.

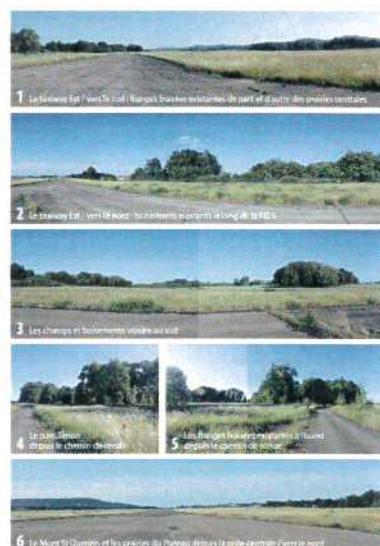
Plusieurs principes ont été identifiés comme des éléments «invariants» dans la mise en place du projet :

- La préservation de **grandes percées visuelles** tout en s'appuyant sur les tracés existants de l'ancienne base aérienne
- La **renaturation d'un cours d'eau** aujourd'hui enterré sur la traversée du site (Ramotte)
- Un découpage foncier sur la ZAC permettant une préservation de la **continuité écologique** de la trame prairiale Nord-Sud
- L'extension du **parc Simon** dans ses limites initiales en vue de finaliser le projet de sa reconversion
- L'ouverture de **cheminements piétons / vélos** vers le nord du Plateau et création de nouvelles connexions entre Augny et Marly
- Le traitement des espaces présentant des pollutions historiques (ancienne décharge)

Les emprises réservées aux futures parcelles aménageables découlent «en négatif» de ces invariants visant à préserver au mieux l'environnement initial.



PLAN DE LA ZAC  
PRÉSERVATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES  
REPERES DES PRISES DE VUES (1) CONTINUITÉ



#### UN PROJET METTANT EN VALEUR LA TRAME HISTORIQUE DU SITE

**ACCESSIBILITE**

Deux points d'accès seront créés à court terme sur la RD 5 à l'est et la RD 68 au sud. Deux jonctions pourront être aménagées ultérieurement vers le secteur «Base vie» à l'ouest et face à la ZAC. Bellefontaine à l'est.

Le projet prévoit de nombreuses possibilités d'accès et de traversées pour les piétons et cyclistes.

La ZAC sera desservie par les transports en commun (navette / bus).

L'organisation foncière et les principes de déplacements trouvent donc leur cohérence au sein de la trame orthogonale existante héritée du passé.

Les parcelles à aménager se répartissent entre :

- La **possibilité de dégager un lot de grande taille** (macrolot) de 18 à 20 ha au sud pour un projet de pôle logistique
- Des lots de 1 ha environ regroupés au nord, selon une **trame** pouvant être **adaptée** aux besoins des différents porteurs de projet

**PLAN DE LA ZAC ORGANISATION DES DEPLACEMENTS**

- Points d'accès à la ZAC
- Accès existants
- Voies existantes
- Voies nouvelles
- Chemins piétons / Vélos
- Moûles (Boues résiduaires)
- Loges des existantes
- Arrière-Bas existants
- Arrière-Bas futurs

**PLAN DE LA ZAC ORGANISATION DE LA TRAME FONCIERE**

- Limite de ZAC
- Limite de Lot
- Organisation imposée au l'implantation de lots (macrolot Sud)
- Terminés et/ou alignements à bâtir

**PRINCIPES**

Banques, réservoir non constructibles

Macrolot de 12 à 20 ha les limites nord et sud

- Alignement libre sur la parcelle
- selon un retrait de 10 m pour les lots à l'ouest de la parcelle
- en limite de lot pour les lots à l'est de la parcelle
- Alignement libre en limite de réservoir constructible ou au sein de l'ancien est de la ZAC.

CONCERTATION PUBLIQUE MARS 2018  
Fanny CHENU & Antoine ALLORENT - architectes urbanistes / Atelier LD - paysagistes / EVEN Conseil - AMO H2E Aménagement



## 4/ Le principe d'aménagement proposé

### PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

L'ensemble de la ZAC s'articule autour de séquences de paysage et d'espaces publics diversifiés, renvoyant souvent à la trame initiale du site :

• **Mise en valeur des grandes perspectives vers le nord du plateau :**

- par la valorisation des pistes et taxiways dans les principes d'aménagement
- par la préservation de bandes nord-sud non constructibles en fond de parcelles (lots Nord)

• **Aménagement de nouveaux espaces extérieurs qualitatifs :**

- espace public au nord le long de la piste centrale partiellement conservée
- parc en traversée est-ouest au centre de la ZAC, autour de la Ramotte remise à ciel ouvert
- franges boisées sur les limites est et ouest de la ZAC

• **Préservation de la continuité écologique prairiale sur la frange ouest** de la ZAC, le long des futurs sites d'activité

• **Préservation partielle des boisements existants** au sud et à l'est

#### PROGRAMMATION

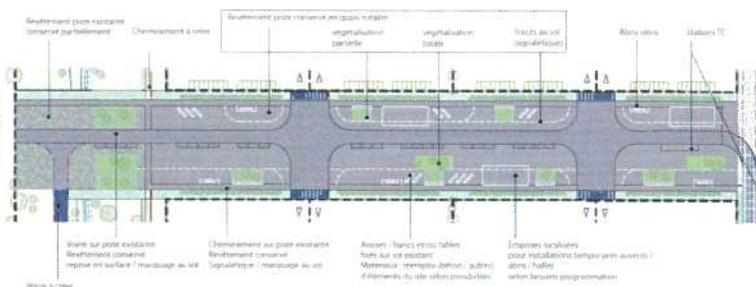
Pôle logistique  
sur une surface d'environ 16 à 20 ha

Bureaux / Services

Activités de petite industrie et de production



La piste centrale devient un axe de desserte majeur de la ZAC et fait l'objet d'aménagements ponctuels pour être **requalifiée en tant qu'espace public ouvert**, préservant une part de son caractère initial d'infrastructure monumentale.



CONCERTATION PUBLIQUE MARS 2018

Fanny CHENU & Antoine ALLORENT - architectes urbanistes / Atelier LD - paysagistes / EVEN Conseil - AMO HQE Aménagement

**epfl**  
Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

**Metz Métropole**



DATE

OBSERVATIONS

ne lui pose pas de question et du trafic  
avec ses habilités  
notamment les travaux du Parc ?

en termes de développement des  
déplacements moins fréquents

2. trafic induit pour le futur  
pas de répétition des  
axes de proximité mais de  
Horsy et Higny : avec du chemin  
de fer, ... les axes nationaux

pour les trajets et les cycles  
sont très proches ? A ce point  
seul en termes de la zone de  
chemin de fer et aménagement mais  
pas pour un nord fort ; ensuite  
c'est la zone qui fait ' pour  
reprendre Higny ou les 2-3  
ville - territoire

en termes de faune L'ensemble  
de la zone est en fait de nature  
animée (bon drainage, se fait  
avec Higny et Higny). Le fait  
que certains des travaux se font

aménager. Quelles mesures seront

Orientation technique - ZAC « Pointe Sud » - Parc de l'Éclaircie  
RD 28 - Parc de l'Éclaircie - 57 000 Metz  
Métropole



COORDONNEES

DATE

OBSERVATIONS

pour pour donner l'impulsion les  
demandes de se balader avec les  
questions posées notamment  
Horsy ou la zone et la zone ?

en termes de gestion des axes

l'accompagnement et une telle  
longue en question, surtout pas  
d'espaces émergents, de grands  
autres d'un qui sont seuls  
avec les points les sont les  
travaux de Higny les zones  
et aménagements ont été réalisés  
avec les travaux de ces zones

s'agit (Horsy ou la zone Horsy  
de Horsy, zone tout ' s'agit )  
en termes de présentation des axes

la relation à l'échelle, tout venant  
les zones se trouvent des zones  
les points de vue pour la zone  
entre l'ensemble de la zone pour  
à l'appeler les zones s'agit  
zones s'agit pour la zone  
avec Higny ?

Orientation technique - ZAC « Pointe Sud » - Parc de l'Éclaircie  
RD 28 - Parc de l'Éclaircie - 57 000 Metz  
Métropole



COORDONNEES

DATE

OBSERVATIONS

Il est maintenant un maître de  
 technique : son projet est-il  
 déjà prêt ? De quelle nature ?  
 Un projet de projet ou déjà  
 identifié et en cours, pourquoi  
 avoir été malgaché ?

En ce sens, remettre, de faire  
 deux fois mention aux  
 paramètres d'information de la  
 commune d'une "opération"  
 On ne s'agit d'une consultation  
 publique dont le déroulement  
 est censé réglementairement  
 et cette commission n'est elle pas  
 de nature à remettre en cause  
 la validité de la décision ?  
 Dans l'article de vos références...

COORDONNEES

PA RECALX  
 Et une de ses  
 gènes  
 HIBELLY

6

DATE

OBSERVATIONS

COORDONNEES

7



### Annexe 6 – Registre de la mairie d'Augny

Ce registre est mis à disposition du public pour recueillir les remarques et observations relatives au projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté « Pointe Sud » du Plateau de Frescaty

Pour plus d'informations,  
consulter le site internet de Metz Métropole :  
[metzmetropole.fr](http://metzmetropole.fr)

Conseil de développement - ZAC « Pointe Sud » - Plateau de Frescaty  
Du 28 mars au 28 mai 2014  
Mairie d'Augny



2

DATE	OBSERVATIONS	COORDONNEES
24/04/18	dépôt d'une requête Association du Bouton d'Oranger	ASSOCIATION NEROUINE 13 Bis rue DE L'ANCOISSE 57085 AUGNY M. SP. RAUSCH

Conseil de développement - ZAC « Pointe Sud » - Plateau de Frescaty  
Du 28 mars au 28 mai 2014  
Mairie d'Augny



3

Association du Quartier de l'Aérogare  
10 bis, rue de l'Aérogare  
57 885 AULGNY

Mairie d'Augny  
A l'attention de Monsieur le MAIRE,  
François HENRIQU  
3, rue de la Libération  
57 885 AULGNY

Augny, le 23 avril 2018.

Monsieur le Maire,

La quasi-totalité des habitants de la rue de l'Aérogare à Augny sont membres de l'Association du Quartier de l'Aérogare. A ce titre, le bureau de l'association s'est réuni le vendredi 20 avril 2018 pour faire suite à la réunion publique de concertation du mardi 17 avril 2018. Je vous prie de trouver ci-dessous les interrogations et les commentaires qui ressortent de cette réunion.

Les membres du bureau se réunissent de la création de nombreux emplois sur notre commune cependant certaines questions se posent sur les constructions à venir sur le plateau de Frescaly ZAC Pointe sud

- 1) Pour la tranquillité des riverains, nous souhaitons que la bande végétale côté sud soit élargie pour qu'on ne pas déplacer les lots 5, 6, 7 et 8 côté prairie, à côté des lots 1, 2, 3 et 4 afin de reculer les lots 9, 10, 11, et 12 ?
- 2) Pourquoi prévoir des bâtiments de 12 m de hauteur (+ ou - 4 étages) ? Nous souhaitons qu'ils soient limités à 6 m maximum de hauteur.
- 3) Lors de la réunion du 17/04 vous avez parlé de la nécessité de 2 accès distincts, nous sommes opposés à l'accès principal ZAC à cet endroit (qui serait, de plus, un trottoir à accès 1). D'autre part, pourquoi créer un parking relais de 150 places à proximité des habitations (dépendance inutile) alors qu'il y a déjà le nombre de places nécessaires à l'ancien aéroport (revêtement sol existant 1) ?
- 4) Nous souhaitons la limitation à 50 km/h du rond-point « Danone » jusqu'à l'entrée du quartier de l'Aérogare ainsi que l'interdiction des poids lourds sur la RD5 du rond-point « Danone » jusqu'à l'ancien aéroport et sens inverse.
- 5) Si l'actuelle « logistique » est confirmée, il serait impératif et logique que les quais de débarquement soient placés côté ouest afin ne pas gêner les habitants du quartier.
- 6) Nous voudrions être consultés avant la plantation de la bande forestière et du merlon.
- 7) Nous aimerions connaître l'agenda des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,  
Jean PIERRE RAUSCH



DATE

25/04/2018

OBSERVATIONS

Député Observateur des R. P. Augny

COORDONNEES

Christophe RAUSCH  
Bureau de l'UEG 52885  
Mairie, 3 rue de la Libération  
57 885 AULGNY

DATE

OBSERVATIONS

COORDONNEES

Service de l'urbanisme - 25, rue de la République - 57000 Metz  
 03 87 31 11 11  
 Metz Métropole

DATE

OBSERVATIONS

COORDONNEES

Service de l'urbanisme - 25, rue de la République - 57000 Metz  
 03 87 31 11 11  
 Metz Métropole

COORDONNEES

N° Kikeri Roger  
 et Mme Kikeri Liliane  
 4 rue de l'Herminette  
 57005 Nancy  
 06 73 83 33 41  
 06 81 14 86 93

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de la concertation publique ouverte du 28/03 au 28/04, nous souhitions formuler les observations suivantes.

Nous avons assisté à la réunion de concertation du 17/04 et nous attendons des réponses écrites à toutes les demandes formulées aux architectes et responsables de Metz Métropole.

Nous vous précisons que nous demeurons au 20 et 21 rue de l'aérogare, section cadastre 111 et 112, à proximité immédiate du projet.

Questions ouvertes

- 1) Accès routiers : pourquoi avoir prévu trois accès -> à la pointe sud, puis sous le n°20/21 rue de l'aérogare, puis un entre le 19 et le 20 rue de l'aérogare ? Pourquoi souhater un accès au rond point de l'avenue des roseaux ? Sur quels terrains allez-vous construire cet accès ? Pourquoi pas un accès par l'A31 rond point de l'entrée de la base (D5b) ? Pourquoi construire trois accès près des riverains du quartier de l'aérogare ?  
L'entrée principale de la base est à proximité directe de l'A31
- 2) Emplacement : pourquoi mettre le plus gros bâtiment côté sud ?
- 3) Pourquoi avoir déplacé les zones de merchandise côté nord, là où il n'y a pas de riverains ?
- 4) Emplacement du lot de 19.52 Ha : merci de nous donner les détails ? Quelle société souhate s'y installer / quelle type d'activité : préciser, outre l'information logistique, quel type de circulation, activité...
- 5) Pourquoi les bandes de prairies sont-elles côté ouest, entre la commune et les lots ?
- 6) Nature des activités sur les lots 1 à 12 : préciser SVP ? Comment limiter ces activités en nuisance sonores, à proximité des habitations
- 7) Quelle est la hauteur des bâtiments ? Il nous a été annoncé 12 mètres côté nord et 25 mètres de hauteur côté sud, lors de la réunion de concertation du projet à Augny le 17/04. Nous souhitions limiter à 6 mètres et 12 mètres
- 8) Comment allez-vous limiter le bruit sachant que l'activité logistique chez DANONE (avenue des roseaux) qui démarre dès 4h du matin, occasionne déjà trop de bruit ?
- 9) Quel est l'agenda des travaux ?

Cette réunion ayant pour but la concertation, voilà la liste des souhats que nous posons sur le projet qui nous a été présentée.

Demandes

- 1) Repousser le lot de 19.52 Ha plus à l'ouest
- 2) Supprimer les lots n°5, 6, 7, 8 pour pouvoir reculer les lots n°9, 10, 11, 12 vers l'ouest dans le but de supprimer la pollution de proximité ; élargir la bande forestière le long de la limite EST du terrain quitte à réduire celle de 100 mètres de large proposée à l'ouest du terrain  
Voire : supprimer tous cas, lots industriels ?
- 3) Non aux deux ou trois accès routiers EST/ouest sur la DS, si un accès EST/ouest doit être créé alors il peut être fait plus au nord vers la marbrerie ACQUAVIVA
- 4) Création d'une bande de prairie plus large côté EST de la base et suppression de l'éventuelle voirie (annoncée à sens unique le 17/04) le long de la limite EST de la base et/ou limiter cet accès aux piétons et vélos (modes doux)
- 5) Création d'un merlon arboré à l'angle Nord EST de la parcelle de 19.52 Ha

- 6) Si activité logistique, aucun déchargement côté EST du bâtiment pour limiter les nuisances sonores, bruits des avertisseurs de recul des poids lourds et bruits de moteurs diesels...
- 7) Supprimer le parking (relai de 150 places à proximité des habitations (place largement disponible sur parking ancien aérogare))
- 8) Bande forestière : consultation avant plantation type arbre.
- 9) Rencontrer les décisionnaires Metz Métropole.
- 10) Limiter la vitesse de circulation à 50km/h entre le rond point de la rue du Chemin de Fer et la sortie du quartier de l'aérogare et poser des chicane ou des gendarmes couchés.
- 11) Interdire la circulation des poids lourds dans la traversée du hameau.
- 12) Interdire le travail les samedis, dimanches et jours fériés.

Virginie KOKOT-MICHEL 06 73 69 77 38

Roger KOKOT 06 81 145 693

DATE  
27/01/18

OBSERVATIONS

Nous demandons une nouvelle  
des mesures hors axes occasionnelles  
pas les climats, vent, hâles, etc L'HERS-672E  
fabriqués au des bâtiments ZAC sud  
Avec un flux de véhicules, a l'aval de  
M ou véhicules/jour, plus  
l'augmentation de ce flux par  
l'installation de la ZAC sud (avec  
enfants + poids lourds) nous  
souhaitons un aménagement complet  
de la voirie dans la rue de  
l'Aérogare avec une rue de  
chaussée en accès Adelin pour  
"capter" la voirie et éviter la  
mixité des usages -

COORDONNEES

ASSOCIATION  
D'ARTISAN DE  
L'HERS-672E  
19 bis Rue  
de l'HERS-672E  
59685 Auvray

10



DATE

OBSERVATIONS

COORDONNEES

11



le 25/04/2018.

**Enquête publique sur la création d'une zone activité concertée sur la zone sud du plateau de Frescaty**

**LE PLATEAU DE FRESCATY, UN TERRITOIRE EN PROJET**

Les 380 ha du plateau de Frescaty présentent un grand potentiel en termes de disponibilité foncière et immobilière (nombreux corps de bâtiments à rénover) et de possibilités d'aménagement.

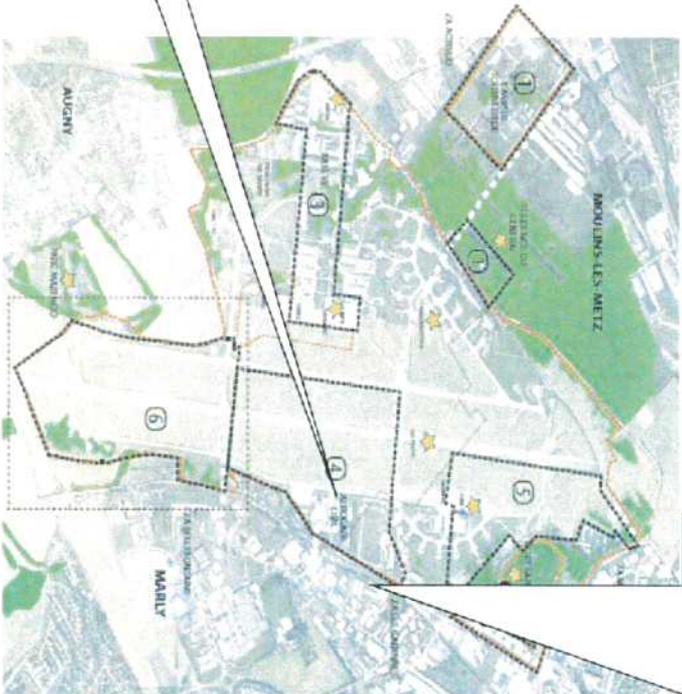
La reconversion de ce site militaire est en cours, elle vise à répondre à des enjeux essentiels pour cette partie de la métropole :

1. Retrouver les 2500-3000 emplois perdus avec la départ des militaires (avec un objectif de plus de 1500 emplois en 2020)
2. Redonner ses potentialités et notamment Augny Actéou et Marly Berthoullaire
3. Ouvrir le site au public et en faire une polarité métropolitaine
4. Conserver et mettre en valeur la mémoire du site
5. Préserver les qualités paysagères et écologiques du site

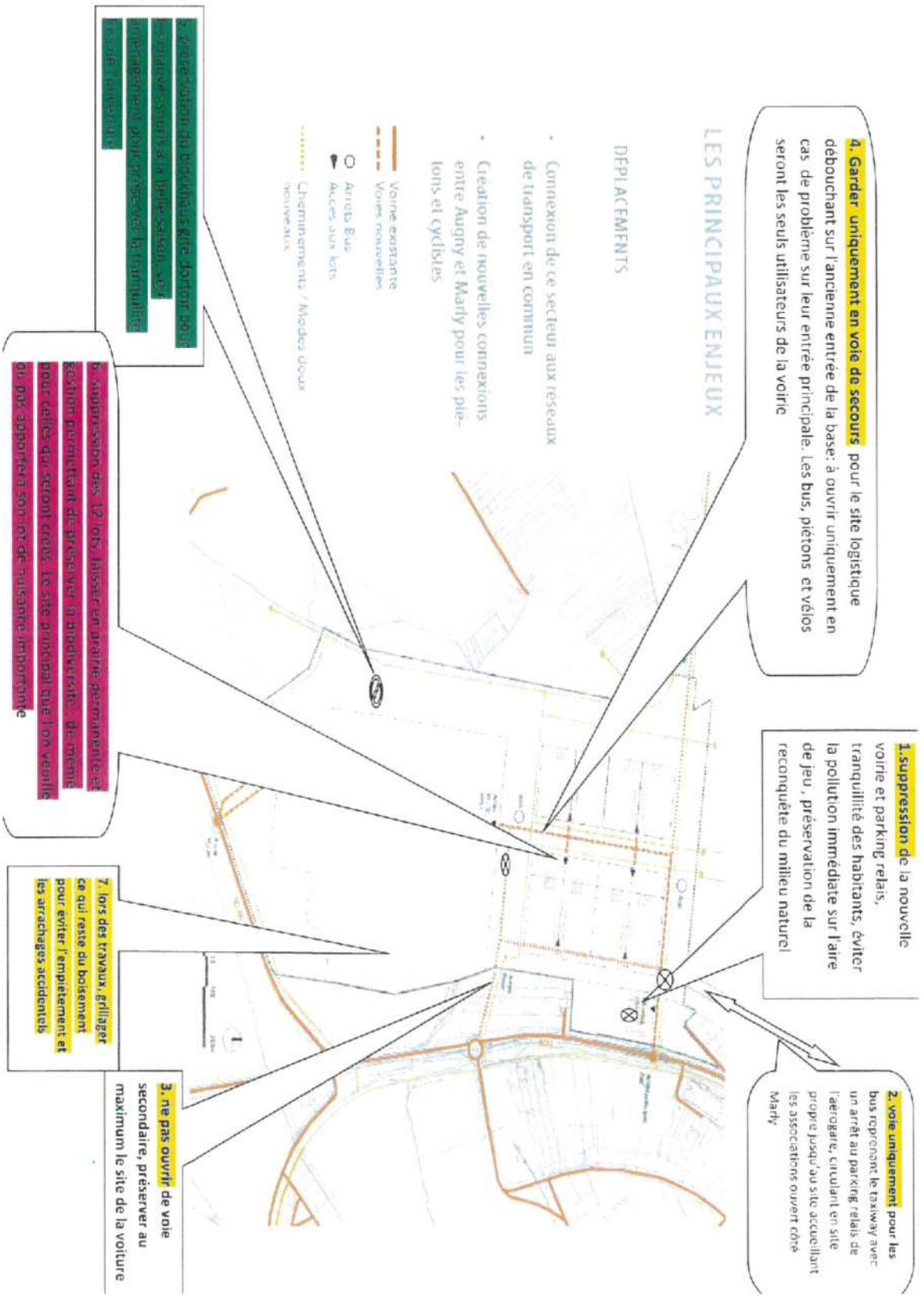
Cette transformation se concentre aujourd'hui autour de secteurs opérationnels et de zones à enjeux, amenées à se développer sur 15 ans environ.

Ces zones sont au nombre de 6 :

- ① la ZAC du Domaine de Frescaty
- ② le Secteur Saint Privat
- ③ le Secteur de la Base Vie
- ④ l'Agrobiopole
- ⑤ le camp d'entraînement du FC Metz
- ⑥ la ZAC de la Pointe Sud



Réfléchir sur l'ancienne voie ferrée venant de la gare de Metz qui rentrait dans l'ancien dépôt d'essence pour le reutiliser par un tram train. Son fonctionnement se ferait par de l'hydrogène donc aucun besoin de ligne électrique pour l'alimenter.



**Ce projet qui nous est imposé sur 60HA ne devrait concerner que le projet lui même soit 25ha**

**il faut rappeler que de nombreuses zones d'activités entourent le nouveau site en création**

L'opportunité est de faire de ce site notamment pour la pointe sud des liaisons uniquement par les transports en commun ,les piétons et les vélos permettant une évolution des déplacements; de préserver en partie l'avifaune existante sur le site , et de nous préserver des déchets jetés en abondance par les utilisateurs des fenêtres des véhicules .

Le projet doit permettre de préserver en partie la qualité de vie des habitants de l'Aérogare et ceux de la commune d'Augny

les points à acter dans le cahier des charges du projet :

- le problème des camions et leurs signalements sonores à atténuer ou à proscrire notamment le soir et la nuit (pas de bip de recul, voir caméra sur les véhicules)
- La pollution lumineuse nocturne : le site ne doit pas en rajouter par apport à l'existantiel, les projecteurs doivent être directionnels uniquement vers les quais en service et doivent s'éteindre s'il n'y a pas d'activité. L'avifaune nocturne encore existante du secteur doit pouvoir encore exister.

**- pour ce qui concerne les voiries proposées (voir plan)**

**1. suppression** de la nouvelle voirie et parking relais, tranquillité des habitants, éviter la pollution immédiate sur l'aire de jeu , préservation de la reconquête du milieu naturel

**2. voie uniquement pour les bus** reprenant le taxiway avec un arrêt au parking relais de l'aérogare, circulant en site propre jusqu'au site accueillant les associations ouvert côté Marly

**3. ne pas ouvrir de voie secondaire, préserver au maximum le site de la voiture**

**4. Garder uniquement en voie de secours** pour le site logistique débouchant sur l'ancienne entrée de la base : à ouvrir uniquement en cas de problème sur leur entrée principale. En dehors de cas d'urgence seul les bus, piétons et vélos seront les utilisateurs de la voirie

**Partie 2 - 2010 - Travaux de préservation du site**

**5. préservation du Miroir du site de nou pour les hautes sources à la belle saison, voir aménagement pour préserver la tranquillité lors de l'ouverture**

**6. suppression des 12 lots** laisser en prairie permanente gestion permettant de préserver la biodiversité (1 fauche par an); de même pour celles qui seront créés. Il n'y a pas de présentation dans l'enquête d'une étude faunistique et floristique au public pour sa connaissance. Sur le site dans les prairies il y a la présence d'orchidée (orchis male) espèce protégée. Le site principal que l'on veuille ou pas apportera son lot de nuisance importante. Agrandir également sur une largeur de 100m côté aérographe la bande boisée.

**7. Lors des travaux, grillager ce qui reste du boisement pour éviter l'empiètement et les arrachages accidentels.**

8. Intégrer comme le demande la loi sur la transition énergétique l'intégration de mise en œuvre des énergies renouvelables sur le bâti ainsi que sur le parking de stationnement de véhicules; entre autre l'installation sur les toits de panneaux photovoltaïques.

9. réfléchir sur la réutilisation de l'ancienne voie ferrée venant de la gare de Metz qui rentrerait à l'époque dans l'ancien dépôt d'essence. Cela permettrait de créer un tram train. Son fonctionnement se ferait par de l'hydrogène donc aucun besoin de ligne électrique pour l'alimenter. L'hydrogène serait fabriqué par des panneaux photovoltaïques permettant d'alimenter dans la mise en œuvre de la décarbonation de la mobilité camions, voitures, chariots élévateurs.

10. lors de la déconstruction d'une partie du taxiway, réutiliser les matériaux pour l'emplacement du bâtiment ; les terres déplacées seront remises sur le site permettant de créer les merlons prévus autour du site (économie de carburant et de matières premières)

11. lors de la construction du bâtiment, exiger pour l'isolation des matériaux bio sourcés. Les isolants classiques les mousses de polyuréthane et de polystyrène sont des matériaux très défavorables, issus de la chimie du chlore et du pétrole, ils sont produits à partir de matières non renouvelables et selon des procédés énergivores. Lors de leurs mises en œuvre on les retrouve partout dans l'environnement contaminant sol et l'eau.

Claude BERTSCH

8, rue de Metz 57685 AUGCY

TEL 06/86/61/84/00 MAIL : claude.bertsch@wanadoo.fr

## Annexe 7 / Arrêté de la commune d'Augny relatif à la concertation

DEPARTEMENT  
MOSELLE

Commune d'Augny  
République Française  
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en  
exercice: 19

Présents : 14

Votants: 16

**Séance du 26 avril 2018, 19 heures 00**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de François HENRION

**Sont présents:** François HENRION, Philippe KOEHLER, Béatrice GLATTFELDER, Mylène CHARFÉ, Yves CAVAGNI, Anniek PIQUEE, Pascal BAUQUE, Chantal LEMIRE, Yves HUARD, Nicole FRANIATTE, Carole FLOCH, Monique ERGUY, Guillaume HURAUULT, Marie Claire BRESILLION

**Représentés:** Fanny MEHLEM par François HENRION, Claude BERTSCH par Guillaume HURAUULT, Michel ONFRAY par Philippe KOEHLER

**Absents:** Hervé KUNTZ, Luc DOBOSZ

**Point 1 : Avis sur la création d'une Zone d'Aménagement Concertée sur le site de la pointe Sud du plateau de Frescaty**

Objet de la délibération :  
Point 1 - Avis sur la  
création d'une Zone  
d'Aménagement Concertée  
sur le site de la pointe Sud  
du plateau de Frescaty  
DE 2018\_029

Suite à la concertation mise en place par Metz Métropole autour du projet de création d'une ZAC sur le site de la pointe Sud du plateau de Frescaty, le Conseil Municipal est amené à rendre un avis sur ce projet. La concertation est une procédure d'information des populations dans le cadre d'un aménagement public. Les habitants, collectivités, associations et autres acteurs du territoire sont invités émettre un avis afin de participer à l'élaboration du projet.

Depuis le 28 mars et jusqu'au 28 avril 2018, une exposition présentant les enjeux et les premières esquisses d'aménagement du site est présente dans les mairies d'Augny et Marly, ainsi qu'à la conciergerie du Plateau de Frescaty. Deux réunions publiques ont permis un échange direct entre collectivités et habitants, dont une en Mairie d'Augny le mardi 17 avril 2018.

**La reconversion de ce site militaire vise plusieurs objectifs :**

- Compenser la perte des 2 500 emplois (avec un objectif de 1 500 emplois en 2020)
- Relier ses périphéries et notamment Augny-Actisud et Marly Bellefontaine
- Ouvrir le site au public et en faire une polarité Métropolitaine

**Cette transformation se concentre aujourd'hui autour de 6 secteurs opérationnels dont la ZAC de la pointe Sud. Cette zone d'environ 55 ha offre plusieurs atouts :**

- une localisation stratégique
- une très bonne desserte par la route
- une connexion rapide aux axes routiers nationaux
- des dimensions exceptionnelles

**Vocation du site de la pointe Sud :**

La vocation donnée au site est « zone d'activités économiques » notamment logistique et production industrielle.

RF	La vocation
MEZ	logistique et production industrielle.
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 27/04/2018	
057 215700384 20180426 DE 2018_029 DE	

Un terrain de 20 ha au sud-est est réservé pour une activité logistique pour 150 000m<sup>2</sup> construit à court terme (2020).

12 lots de 6 000m<sup>2</sup> à 10 000m<sup>2</sup> sont envisagés au nord de la zone.

#### Intégration de la ZAC dans son environnement :

- Ouverture de cheminements « Modes Doux » vers le Nord du Plateau
- Création de nouvelles connexions « Modes Doux » entre Augny et Marly
- Création de trois nouveaux accès à la zone (1 accès par la RD 68 et 2 accès par la RD5 zone de l'Aérogare)
- Préservation de percées visuelles fortes et valorisation des tracés existant de l'ancienne base aérienne
- Renaturation prévue du cours d'eau aujourd'hui enterré sur la traversée du site (Ramotte)
- Extension du Parc Simon dans ses limites historiques
- Création d'un paysage nouveau visant à l'intégration de la ZAC dans son environnement et s'appuyant sur les éléments existants
- Découpage foncier sur la ZAC permettant une préservation de la continuité écologique existante (trame prairiale Nord Sud + boisement Est)

#### Observations du Conseil Municipal sur le projet :

- La Commune demande que la pointe Nord Est de la parcelle réservée au projet « grande logistique » soit en pan coupé afin de permettre la renaturation à l'air libre de la Ramotte dans son ensemble et sa jonction avec le vallon aval.
- La Commune demande que la voie de circulation au Nord de la ZAC soit équilibrée de part et d'autre du taxiway existant avec un recul de 12 mètres.
- La Commune demande que le long de l'ancienne décharge et des riverains en prolongement Sud de cette ancienne décharge soit gardé 40 mètres d'espaces verts intégrant :
  - le chemin de ronde en mode doux
  - une bande boisée structurante entre le chemin de ronde et le taxiway dans l'espace public sans accès possible de véhicules
  - un recul de 20 mètres entre cet espace vert et les premières lignes bâties, soit 60 mètres de recul total entre la clôture de la ZAC et les bâtiments.



- La Commune demande que les futurs bâtiments sur les parcelles Nord de la ZAC ne dépassent pas 8 mètres de hauteur à l'égout.

- Vu l'importance du projet et des conséquences sur le réseau routier, la Commune demande :

- que la partie de la RD68 située entre le futur accès à la parcelle réservée grande logistique et le rond point de croisement avec la RD5 soit élargie, renforcée et sécurisée pour permettre les modes de déplacement doux et offrir un gabarit routier adapté aux flux de poids lourds à destination et au départ de la plate-forme logistique, ce qui n'est, pour l'heure, clairement pas le cas ;

- la poursuite du cheminement doux entre le futur accès à la parcelle réservée grande logistique et le rond-point de croisement avec la RD5 ;

- si une connexion du chemin doux est prévue à l'extrême pointe Sud de la ZAC avec la RD68, la commune demande la création d'un chemin doux jusqu'au rond-point de l'entrée Sud d'Augny (secteur maison médicale) ;

- la réalisation d'un aménagement qualitatif et sécuritaire au niveau du secteur de l'aérogare ;

- le prolongement de la limitation de vitesse à 50 km/h entre la sortie du secteur de l'aérogare et le rond-point d'accès à la ZAC de Bellefontaine ;

- que le projet d'aménagement qualitatif et sécuritaire de la traversée du village, dont la maîtrise d'œuvre a été lancée par la Commune d'Augny en 2017, soit inscrit comme priorité dans les prévisions de travaux de Metz Métropole ;

- concernant les accès à la ZAC pointe Sud, la commune demande que soit privilégié l'accès par le rond point existant situé à l'intersection de la RD5 et de l'avenue des Roseaux (accès à la ZAC de Marly Bellefontaine).

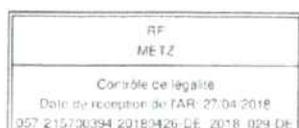
- Concernant la protection et réhabilitation des zones boisées, la commune demande :

- de protéger les espaces boisés conservés par la pose d'une clôture fixe préalable à tous travaux sur le site ;

- de prévoir une réhabilitation de type forestier du boisement principal ;

- de créer un minimum de 5 bosquets de type écologique d'environ 10 à 15 ares ;

- de doubler la bande boisée du côté Nord Ouest, de la même manière que long de la parcelle réservée « grande logistique », avec un recul de 20 mètres entre la bande boisée et les premières lignes bâties.



- **Eclairage** : la Commune demande que l'éclairage public, l'éclairage des parkings et des bâtiments soit géré de façon à réduire au maximum la pollution lumineuse (présence de nombreuses pipistrelles sur le site). La Commune demande également la pose obligatoire d'ocultant sur les fenêtres et autres bandeaux lumineux des façades.
- **Gestion de l'eau** : la Commune demande à voir l'état de l'existant et que soit conservé le drainage favorable actuel du plateau.
- **Connexion avec le reste du plateau de Frescaty** : la Commune demande que l'espace soit structuré à l'échelle du paysage et en prévision du futur agriobiopole.
- La Commune demande que le parking relais à créer soit situé plus au Nord de la ZAC, l'ancien aérogare présentant déjà une grande surface imperméable, et demande que l'ancienne décharge soit conservée en espace vert.
- La Commune demande que les matériaux et terres soient conservés sur site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable au projet de création de la ZAC pointe Sud du plateau de Frescaty sous réserve de l'ensemble du respect des prescriptions émises ci-dessus ;
- **SOUHAITE** que Metz Métropole maintienne son étroite collaboration avec la Commune d'Augny sur ce projet ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera déposée au registre de la concertation.

Pour : 16  
 Abstentions 1  
 Contre 0  
 Fait et délibéré  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

François HENRION

La Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR : 27/04/2018  
 057 215700394 20180426 DE 2018 029 DE

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20180709-07-2018-DC3-DE

**Numéro de l'acte :** 07-2018-DC3  
**Date de décision :** lundi 9 juillet 2018  
**Nature de l'acte :** Délibérations  
**Objet :** ZAC Pointe Sud du Plateau de Frescaty : bilan de la concertation  
**Classification :** 2.1 - Documents d urbanisme  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 10/07/2018  
**Numéro AR :** 057-200039865-20180709-07-2018-DC3-DE  
**Document principal :** ERD3-DELIBERATION.pdf

**Pièces jointes :**

ERD3-BILAN CONCERTATION.pdf

**Historique :**

10/07/18 14:46	En cours de création	
10/07/18 14:49	En préparation	Catherine DELLES
10/07/18 16:10	Reçu	Catherine DELLES
10/07/18 16:14	En cours de transmission	
10/07/18 16:15	Transmis en Préfecture	
10/07/18 16:24	Accusé de réception reçu	